

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 21 DECEMBRE 2010 A 18 H 30

A LA MAIRIE DE ST MARCEL DE FELINES

PRESENTS : Mrs DAVID Président (+ 2 pouvoirs), DUPIN (+ 1 pouvoir) et VIGNAND (+1 pouvoir) Vice-Présidents,

Mmes BRUNELIN Mireille, RAJOT Régine, Mrs THOUIN Daniel (suppléant de Mme LAMOTTE Blanche), DARMET Michel, DEMARE Dominique, BISSUEL Bernard, LIONARD Yves, CHABERT Bernard, PARDON Sébastien, ROCHE André et BASSON Philippe (suppléant de Mr JOLIVET Marc)

Absents excusés : avec procuration : Mme RIAMON (pouvoir à Mr DAVID Jean-Louis), Mrs BERNARD Michel (pouvoir à Mr VIGNAND Bernard), RONDARD (pouvoir à Mr DAVID Jean-Louis) et TAMAIN Serge (pouvoir à Mr DUPIN Gilles)

Avec suppléant : Mme LAMOTTE Blanche (supplée par Mr THOUIN Daniel), Mr JOLIVET Marc (supplée par Mr BASSON Philippe)

Absents : Mme GAY Coralie, Mrs MARCHET Jean-Paul et PEPIN Daniel

Monsieur le Président remercie Le Maire de St Marcel de Félines pour l'accueil qu'il a réservé aux membres pour cette séance de comité syndical.

Délibération N° 1 Présentation de DOB

Comme l'année précédente, il convient d'avoir un débat d'orientation budgétaire sur les investissements de l'année prochaine. Le syndicat avait projeté de réaliser les études et un lancement de consultation, entraînant une provision au budget voté en 2010 de 316 k€.

Cette étude s'est traduite en réalisation qui a démarré. Des consultations annexes vont s'effectuer pour le topo-guide et la mise en place de mobilier. Ceci sera accompagné d'achat de matériel pour l'entretien de sentier. Un tableau financier du projet marché sera présenté. Par ailleurs des subventions ont été acquises au titre du département, de la région et de l'enveloppe parlementaire du sénateur. Un éventuel besoin de financement sera à inscrire au budget 2011.

Le remplacement du matériel actuel pourrait être envisagé si l'analyse le prouve. Cas du tracteur)

Reste la problématique du lieu de stockage.

Monsieur le Président rappelle que la Taxe Professionnelle est à ce jour l'unique ressource du Syndicat, puisque EPL et EDF ne versent plus de subvention.

Il sera reconduit le taux de 20% de redevance par les communes au titre de l'ex-TP. Le président propose de se positionner pour les années suivantes sur ce taux. En effet les besoins du syndicat sont bien cernés. Il est prématuré de prendre une décision actuellement ne connaissant pas le montant de la TP reversée en 2011, le coût final du sentier.

Il est évoqué la possibilité de rétrocéder les terrains achetés par le syndicat pour le sentier aux communes concernées moyennant des conventions adéquates.

Délibération N° 2 – Attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de budget à Mr Denis BAUER receveur percepteur

Une délibération avait été prise, pour fixer les indemnités de conseil et l'indemnité de budget au percepteur Mr FRECON. Celui-ci a été remplacé cet été par Mr Denis BAUER, aussi il est nécessaire qu'une délibération soit prise pour permettre le mandatement de ces frais.

Délibération N° 3 – Décision de convention avec le CDG pour une mission d'archivage

Le syndicat possède des archives depuis sa création. Certaines sont à conserver, d'autres n'ont aucune valeur. Ce travail de tri doit s'effectuer suivant des règles bien précises. Pour ce faire il est proposé de demander l'aide de l'archiviste itinérante du CDG pour la mise à disposition d'une personne compétente.

Une proposition a été envoyée en ce sens par le CDG. Il convient de délibérer pour acter cette convention. Le coût journalier est de 233 €. Le nombre de jour est estimé à 3.

Délibération N°4 – Subvention à L'APPMA

Initialement une demande de subvention a été demandée par le gérant du port de Bully pour l'organisation de l'Open de pêche à Grand Roanne Agglomération. La subvention demandée ne peut être délivrée à un particulier, ce qui a incité Grand Roanne Agglomération à proposer une subvention de l'ordre de 3 000 €. Après demande à chaque conseiller syndical et en fonction des réponses retournées, il a été décidé d'octroyer une subvention de 500 € sous réserve de présentation de devis et de facture à l'association.

Questions diverses

CNAS

Le syndicat ayant adhéré au CNAS pour les 5 agents techniques, il convient de désigner des délégués locaux : une personne pour le collège des élus et une personne pour le collège des agents. Mr Vignand (élu) se propose, il sera demandé à Mr Morelière (agent) s'il est d'accord pour cette désignation.

Si les demandes faites par les salariés sont trop faibles, il serait envisagé de ne plus adhérer au CNAS

Sentiers

Les montants des prestations sont inférieurs aux prévisions.

Mr Dupin informe que l'Entreprise GIRAUDIAS a déjà commencé les travaux de clôture début décembre. Une visite sur place a été effectuée avec les autres entreprises pour un repérage des lieux et si le temps le permet les travaux débiteront début janvier 2011.

Mr Dupin rencontre quelques difficultés : notamment sur Villerest, sur la propriété de Mr Wilson où sur la longueur de 650m de clôture du parc à sanglier, 14 m ne sont pas à lui et le propriétaire ne serait plus d'accord pour lui vendre. Par contre les documents ayant déjà été signé par la SAFER, il semble qu'il ne puisse plus se rétracter, à vérifier auprès d'un notaire.

Un autre litige rencontré sur 2 parcelles qui se chevauchent sur le cadastre, d'où la difficulté de savoir qui est le propriétaire d'une parcelle de 120/130m que le syndicat souhaite acquérir.

Un problème de liaison entre St Georges de Baroille et St Paul de Vezelin où Mr Demare a modifié le tracé initial ce qui engendre plus de goudron que prévu. Mr Dupin est inquiet et rappelle que pour passer en GRP le maximum de goudron autorisé est de 30%.

Une réunion de la commission sentier est prévue le **mercredi 26 janvier 2011** à la mairie de Villerest sur la mise en valeur du patrimoine, de la faune et de la flore ainsi que sur le matériel à acquérir. Mr Dupin propose qu'à chaque boucle du sentier soit associé un thème (rapaces, gibier d'eau, faune et flore, prieuré de Pommiers...).

Mr Dupin va contacter l'école Mondy dans la Drôme qui forme des BTS en animation nature afin de savoir s'il serait possible d'accueillir des stagiaires pour repérer les lieux à découvrir.

Centre d'enfouissement de St Priest la Roche

Une motion concernant le centre d'enfouissement de St Priest la Roche sera présentée à l'ordre du jour du prochain conseil syndical. Il s'agit du courrier envoyé aux maires des communes riveraines. Mr le Président demande à ne pas participer à cette motion du fait qu'il représente le Grand Roanne et ne peut avoir deux discours.

Le prochain comité est prévu le Mercredi 16 Février 2011 à 18h30 à la mairie de Commelle Vernay avec le vote du compte administratif 2010, du compte de gestion 2010 et du budget primitif 2011.

La séance est levée à 20 h 45.

Pour clore cette séance, les participants se retrouvent autour du verre de l'amitié offert par la Mairie de St Marcel de Félines.